

des populations à la gestion des ZICGC ont conduit à former les villageois à la surveillance et à la collecte de données pour l'élaboration d'un plan simple de gestion.

Une collaboration entre partenaires aux intérêts différents s'est développée et des accords cadre de collaboration ont été signés (accord de Mambélé entre le projet, les populations et les guides de chasse ; accord d'appui à la lutte contre le braconnage dans les concessions forestières entre le projet et les exploitants forestiers...). Les retombées de l'exploitation de la faune et des forêts ont augmenté pour les communautés et des actions communautaires ont été réalisées. La compréhension et l'acceptation mutuelle des parties se sont améliorées, les conflits entre les partenaires ont diminué. Le travail des agents de l'administration chargés de veiller sur les ressources et de traquer les contrevenants est facilité. L'élection des comités de valorisation des ressources fauniques (Covaref) chargés de la gestion des ZICGC, a permis aux communautés de développer leurs capacités d'organisation.

Mots clefs : – Gestion des ressources naturelles – Communautés riveraines – Formation des villageois – Comités de valorisation des ressources fauniques (Covaref)

Ntio Nyamali : « Inventaires floristiques dans la réserve de faune du Bafing au Mali »

La réserve de faune du Bafing au Mali (12°00' à 13°15' N, 10°10' à 11°00' W) s'organise en cinq blocs distincts, sur plus de 500 000 ha. Sa végétation, de type soudanien, comprend 45 % de savane arbustive, 40 % de savane arborée, 15 % de galerie forestière.

Les populations riveraines exercent une forte pression sur les ressources végétales pour l'alimentation humaine (notamment extraction du vin de palme), la médecine traditionnelle et l'alimentation du bétail, contribuant ainsi à leur dégradation. Les forêts galeries sont les milieux les plus touchés. La pratique des feux de brousse et la mutilation des arbres sont courantes.

Malgré les dégradations, cette zone offre de fortes potentialités pour la faune.

Mot clefs : Végétation soudanienne – Dégradation anthropique

Bernard Oussou, Guy Apollinaire Mensah, Brice Sinsin : « Écoéthologie du porc-épic (*Hystrix cristata*) et élaboration d'un référentiel pour son élevage en captivité »

Des observations préliminaires sur l'écologie, le régime alimentaire, la préférence alimentaire et l'activité du porc-épic (*Hystrix cristata* Linnaeus 1758) ont été faites dans la zone cynégétique de la Djona au Bénin.

L'étude de l'écologie a été réalisée par la prospection des zones de prédilection du porc-épic et l'identification de ses terriers sur la base d'indices de présence. L'étude du régime alimentaire a été effectuée par des observations directes sur le terrain et à partir d'enquêtes auprès des chasseurs et éleveurs pastoraux. La préférence alimentaire a été étudiée par la méthode du « cafétéria test ». Le diagramme d'activité du porc-épic a été établi à partir d'observations directes réalisées dans cinq élevages.

L'étude écologique montre que le porc-épic fréquente surtout les savanes et les jachères. Il affectionne les sols gravillonnaires et affleurements rocheux et loge dans les terriers abandonnés par d'autres mammifères ou qu'il creuse lui-même.

Le régime alimentaire est essentiellement phytophage et les espèces végétales entrant dans l'alimentation du porc-épic sont : des racines (*Manihot esculenta*, *Cochlospermum tinctorium*), des tubercules (*Discorea* sp. et *Ipomoea batatas*), des feuilles (*Boerhavia* sp., *Manihot esculenta* et *Lactuca sativa*), des graines (*Zea mays* et *Sorghum* sp.), des fruits mûrs (*Annona senegalensis*, *Vitellaria paradoxa* et *Psidium guajava*). L'étude expérimentale de préférence alimentaire révèle que les racines de manioc, les feuilles de *Boerhavia* sp. et de *Solanum nigrum* sont les plus consommées.

Les activités quotidiennes observées sont les suivantes : le repos, l'alimentation, la marche, le toilettage, la miction, le jeu, l'étirement, la défécation et l'abreuvement. Le repos et l'alimentation occupent la plus grande partie du temps. La période de repos se situe pendant la journée, entre 8 h et 18 h, et la période d'alimentation est intense entre 20 h et 24 h.

Des études ethnozoologique, socio-économique et culturelle ont montré que le porc-épic présente une grande importance pour la population locale.

Mots clefs : Régime alimentaire – Diagramme d'activité – Ethnozoologie – Bénin.

Armand Paraïso, Agnés Thomas-Odjo : « Un programme de recherche sur la faune entomologique dans les aires protégées du Bénin »

Le potentiel forestier du Bénin est constitué de 58 massifs couvrant 2 664 075 ha, soit à peu près 23 % de la superficie nationale. Il est composé de 46 forêts classées, 7 périmètres de reboisement, 2 parcs nationaux et 3 zones cynégétiques. Les recensements dans ces forêts ont révélé une biodiversité très riche. La faune entomologique dont la conservation mérite d'être envisagée est cependant peu connue.

La connaissance des insectes forestiers, notamment xylophages, a aussi une importance économique à cause de la réduction de la quantité de bois commercialisable qu'ils peuvent occasionner.

Notre programme de recherche a pour objectif d'établir le répertoire de la faune entomologique dans différentes aires protégées du Bénin et d'identifier les insectes potentiellement nuisibles pour en envisager le contrôle.

Mots clefs : Sylviculture – Insectes xylophages – Gestion intégrée

Philippe Rey-Herme : « Épipizooties, contamination de la faune sauvage menacée par les animaux domestiques »

Sans être le facteur déterminant, les maladies de la faune peuvent constituer un facteur d'extinction pour de petites populations d'espèces menacées.

Ces maladies ont souvent pour origine les populations de mammifères domestiques. Parmi les exemples marquant on note la rage et le lycaon (*Lycan pictus*) dans les aires protégées d'Afrique de l'Est et du Sud ainsi que la tuberculose du buffle (*Syncerus caffer*) en Afrique du Sud. Les mammifères domestiques constituent souvent des réservoirs de maladie pour la faune.

Selon les maladies prises en compte, la contamination pourra être directe par contact ou indirecte à partir de l'environnement, la prédation pouvant constituer une autre voie de contamination. Ce risque nécessite une gestion adaptée.

L'évaluation du risque repose :

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9